

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2013

---

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1473)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° DN24

présenté par  
M. Fromion

-----

### ARTICLE 2

#### RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 8 du rapport annexe, par la phrase suivante:

«Cette évolution rend inacceptable toute perspective de réduction de l'effort de défense de la France à qui sa qualité de membre permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU confère la responsabilité de l'exemplarité.»

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il serait évidemment irresponsable pour la France d'admettre que la politique étrangère des États-Unis suscite une implication accrue des Européens dans leur espace de responsabilité et, dans le même temps, de réduire sévèrement les capacités de notre outil de défense.